

5 Vers un programme d'action commun pour l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement

Intégrer la question de l'égalité entre les sexes et les considérations environnementales dans les décisions politiques peut améliorer le bien-être de tous et accélérer la réalisation de l'ensemble des ODD. Les conditions essentielles à remplir sont notamment la prise en compte de la spécificité des besoins, des préférences et du bien-être des femmes et leur participation aux processus de prise de décision. La problématique femmes-hommes associée à celle des questions environnementales manque cruellement dans les normes mondiales actuelles. Il est nécessaire de mettre en place un cadre d'action intégré qui rassemble les objectifs d'égalité femmes-hommes et de durabilité, et qui tienne compte des compromis et complémentarités aux niveaux local, national et international.

5.1. Éléments à retenir

Pour exploiter les liens existant entre la problématique femmes-hommes et les enjeux environnementaux, il est nécessaire de concevoir et mettre en œuvre des initiatives autour de trois vecteurs : i) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ii) les politiques intérieures touchant à l'environnement, et iii) les politiques transnationales. La mise en œuvre pourrait s'appuyer sur un certain nombre de normes de l'OCDE, ainsi que sur des mécanismes d'évaluation. Toutefois, il peut être nécessaire de procéder à certains ajustements et révisions des outils existants pour tirer efficacement parti de l'articulation. Il s'agira notamment de:

- faire progresser les mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes en gardant à l'esprit les objectifs environnementaux, étant donné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes peuvent contribuer à atténuer l'impact négatif de la dégradation de l'environnement ; permettre aux femmes d'avoir des responsabilités dans les secteurs en lien avec l'environnement, notamment en garantissant l'égalité d'accès à une éducation de qualité, à des soins de santé et à d'autres services sociaux ainsi qu'en éliminant la discrimination à l'égard des femmes et les obstacles juridiques à l'égalité des sexes ; en garantissant l'égalité femmes-hommes dans les politiques d'emploi et les pratiques professionnelles ; et en assurant la parité dans les organes décisionnels dans les secteurs public et privé ;
- intégrer une dimension sexospécifique dans les stratégies et politiques environnementales, en recueillant des données ventilées par sexe et en tenant compte de la problématique femmes-hommes pour concevoir les stratégies environnementales nationales et les plans d'action en matière de changement climatique, de biodiversité, d'océans et d'économie circulaire ; définir des normes environnementales prenant en considération les impacts sexospécifiques des menaces et risques environnementaux ; adapter les taxes environnementales, les subventions et les outils budgétaires de manière à prendre en compte la ségrégation sexuée, les stéréotypes et les différences culturelles ; introduire une dimension sexuée dans les politiques énergétique, agricole et des transports ; encourager l'autonomisation des femmes et les initiatives vertes portées par des femmes en leur donnant accès à des financements et à des technologies ;
- intégrer les spécificités femmes-hommes dans les aspects environnementaux des politiques transnationales, par exemple dans le domaine du commerce, de l'investissement direct étranger, de la responsabilité des entreprises et de la coopération pour le développement.

Ces changements profonds doivent aussi s'opérer au niveau international. Un certain nombre d'initiatives et de partenariats sont en train d'être mis en place, entre autres autour de la question des liens entre problématique femmes-hommes et enjeux environnementaux. Toutefois, une approche globale est indispensable pour assurer la collecte et l'analyse d'informations déterminantes.

5.2. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre les sexes et de la durabilité de l'environnement

Comme le montre le présent rapport, la relation entre l'égalité des sexes et la durabilité environnementale demeure un domaine de recherche émergent qui ne fait pas l'objet d'une collecte systématique de données ou d'un suivi des initiatives. En dépit des engagements et de l'impulsion au niveau international, cette relation est souvent négligée par les décideurs, les entreprises et parfois par les femmes elles-mêmes. Pourtant, les données existantes montrent que, à la fois dans les pays développés et en développement, les femmes sont généralement plus vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement, ont plus conscience des risques environnementaux et sont plus sensibles à une gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, intégrer la question de l'égalité entre les sexes et les considérations environnementales dans les décisions politiques peut améliorer le bien-être de tous et accélérer la réalisation de l'ensemble

des ODD. Les bénéfices apparaissent également clairement d'un point de vue économique puisque cela permet de dynamiser l'emploi des femmes, de promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine des nouvelles technologies et conduire ainsi à une hausse de la productivité.

Comme le souligne le présent rapport, les problématiques de l'égalité femmes-hommes et de la durabilité environnementale se rejoignent en définitive dans le fait que la discrimination et les préjugés défavorables à l'égard des femmes, les facteurs biologiques et comportementaux, et leur rôle dans la société les exposent de manière disproportionnée à un accès inégal au patrimoine, à la pauvreté énergétique, à la production non viable, à un accès inadapté à l'eau et aux services d'assainissement, au dérèglement climatique, à la pollution de l'air intérieur, à la perte de biodiversité, et à d'autres formes de dégradation environnementale. Les femmes sont aussi systématiquement en première ligne des risques naturels et sont les plus touchées par le crime et le stress chronique en lien avec des infrastructures et un développement urbain inadaptés. Dans le même temps, en tant qu'utilisatrices d'énergie et consommatrices durables, les femmes ont tendance à se montrer plus concernées par les problèmes écologiques, environnementaux et sanitaires.

Ces différences quant aux répercussions et aux besoins entre les hommes et les femmes sont particulièrement évidentes dans les pays à faible revenu, où les législations discriminatoires et les normes sociales entravent sérieusement les perspectives économiques des femmes et les exposent d'autant plus aux dégradations de l'environnement perpétuelles et aux aléas climatiques. Dans les pays développés, divers points de convergence entre la problématique femmes-hommes et l'environnement doivent être combattus, comme les conséquences de la pollution de l'air sur les femmes enceintes, l'exposition aux produits chimiques des produits ménagers et l'accès à une infrastructure adaptée, ou encore le rôle des femmes dans la consommation durable et l'amélioration des perspectives économiques pour les femmes dans l'économie verte. Par ailleurs, de par leur présence plus importante dans les secteurs manufacturiers, les hommes sont plus exposés à l'ensemble des risques sanitaires en milieu professionnel, notamment à l'exposition à des substances toxiques.

La principale conclusion de l'analyse de l'articulation entre l'égalité des sexes et la durabilité environnementale est la nécessité d'adopter une approche intégrée de la problématique femmes-hommes et de la durabilité qui tienne compte des besoins, des préférences et du bien-être propres aux femmes et garantisse aussi leur implication dans la prise de décision. Ces deux facteurs se renforcent mutuellement : plus les femmes sont consultées au sujet de projets qui ont un impact environnemental, plus elles occupent des postes à responsabilité, et plus l'action publique et les projets d'investissements auront tendance à prendre en compte les questions d'égalité entre les sexes et environnementales. Cette analyse implique essentiellement que les femmes doivent être profondément autonomisées afin que l'Agenda 2030 puisse être réalisé.

Le présent rapport a mis en évidence deux grands problèmes qu'il faut résoudre pour mettre en œuvre des mesures qui exploitent l'articulation entre l'égalité femmes-hommes et les questions environnementales. Le premier problème est posé par l'absence d'un recueil systématique de données différenciées selon le sexe sur les mesures environnementales et leurs répercussions. Le second porte sur l'absence d'un cadre d'action général réellement intégré pour la réalisation d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux, qui pourrait être utilisé pour analyser l'articulation et orienter les choix de l'action publique.

5.2.1. Manque d'un recueil de données systématique sur les liens entre égalité femmes-hommes et environnement

Lorsque de nouvelles mesures économiques sont élaborées, que des villes, des logements, des infrastructures sont conçus, que des accords commerciaux sont passés ou que les ressources naturelles sont utilisées, les effets différentiels sur les femmes devraient être identifiés et recueillis. Les données rassemblées dans le présent document reposent essentiellement sur des études de cas réalisées dans

différents secteurs et pays. Globalement, il n'existe pas de collecte de données systématique qui permettrait aux gouvernements et aux entreprises privées de définir leurs stratégies et leurs projets en s'intéressant plus précisément à l'égalité femmes-hommes. De même, très peu d'informations existent sur les effets transfrontières associés à la problématique femmes-hommes et à l'environnement.

L'Agenda 2030, en soi, est relativement détaillé lorsqu'il aborde les objectifs élémentaires d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, essentiels pour renforcer leur contribution positive en faveur de l'accomplissement des objectifs environnementaux. Toutefois, l'Agenda ne parvient pas à adopter un point de vue qui tienne compte de la problématique femmes-hommes dans les neuf objectifs de développement durable « environnementaux ». Six d'entre eux proposent des cibles et des indicateurs peu différenciés selon les sexes (ODD 2, 6, 7, 9, 11, 12 et 13) et deux objectifs (ODD 14 et 15) ne tiennent pas du tout compte de cette problématique (voir Tableau 5.1 et annexe A).

Des efforts sont actuellement déployés en vue d'améliorer la collecte de données environnementales ventilées selon le sexe au niveau mondial, coordonnés par la Commission de statistique des Nations Unies, et avec les contributions de différentes entités des Nations Unies, notamment ONU Femmes et le Programme de l'ONU pour l'environnement, et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) concernant l'ODD 15. Plusieurs rapports des Nations Unies ont également récemment remédié au déficit de données et identifié une voie à suivre, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP, 2019^[1]), ONU Femmes (UN Women, 2018^[2]) et ONU Femmes (UN Women, 2018^[3]). Depuis peu, l'OCDE a également commencé à s'intéresser au manque de données sur la problématique femmes-hommes associée à celle de l'environnement dans le cadre de la plateforme pour l'institutionnalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes et des travaux du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE. Bien que tous ces efforts soient bienvenus et nécessaires, il reste encore beaucoup à faire.

5.2.2. La problématique femmes-hommes associée à celle des questions environnementales manque cruellement dans les normes mondiales actuelles

Bien que le cadre des ODD fixe clairement un large éventail de cibles et d'indicateurs en lien avec des objectifs d'égalité entre les sexes et de durabilité environnementale, il n'aborde que quelques aspects de cette articulation en lien avec la discrimination liée au sexe, l'éducation et la pollution atmosphérique. Il ignore totalement d'autres répercussions environnementales spécifiques aux hommes ou aux femmes, le rôle des femmes dans la protection de l'environnement et la consommation durable, et l'accès à des infrastructures durables.

L'OCDE a développé deux recommandations sur l'égalité hommes-femmes. La Recommandation de 2013 du Conseil sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat énonce un certain nombre de mesures et d'actions à prendre pour s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat (OECD, 2017^[4]). Au-delà des initiatives visant à garantir une égalité d'accès à l'éducation (y compris des mesures permettant de rendre les STIM plus inclusives et aussi attractives pour les garçons que pour les filles) et à mettre un terme à la discrimination et au harcèlement sexuel sur le lieu de travail, la recommandation présente des actions visant à favoriser l'emploi des femmes, notamment avec la promotion de mesures favorisant des conditions de travail compatibles avec une vie de famille, et en encourageant les hommes à s'acquitter plus souvent de tâches non rémunérées. Les administrations et les entreprises sont également invitées à mettre tout en œuvre pour favoriser une représentation des deux sexes plus équilibrée aux postes de direction des secteurs public et privé, et pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes.

La Recommandation de 2013 propose une orientation claire sur les différents aspects de l'égalité des sexes appliquée aux politiques d'emploi, d'éducation et d'entrepreneuriat. Tous ces éléments sont essentiels pour pouvoir tirer parti des liens entre la problématique femmes-hommes et l'environnement,

notamment lorsqu'il s'agit du rôle des femmes en tant qu'actrices économiques dans la transition vers une économie décarbonée et durable, et en tant que dirigeantes, employées et entrepreneuses.

La Recommandation de 2015 du Conseil sur l'égalité femmes-hommes dans la vie publique indique la nécessité d'« assurer la prise en compte systématique du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des budgets publics concernés ». (OECD, 2016^[5]). Ceci demande de définir et adopter une stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour assurer une égalité entre les hommes et les femmes et une prise en compte systématique de cette problématique, d'intégrer des évaluations fondées sur des données factuelles concernant l'impact selon les sexes et la problématique femmes-hommes dans les différentes dimensions de la gouvernance publique, d'adopter des mesures permettant d'atteindre une représentation équitable des deux sexes aux postes décisionnels à tous les niveaux du gouvernement. De plus, les données probantes sur lesquelles repose la mesure des progrès accomplis vers une prise en compte de l'égalité des sexes, dans toutes les dimensions des politiques, doivent être systématiquement renforcées.

Ainsi, la Recommandation de 2015 énonce clairement l'objectif général de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, du recueil systématique de données et de l'évaluation des répercussions. Toutefois, elle ne formule pas d'orientations spécifiques par domaine de l'action publique et ne propose pas l'élaboration d'un cadre intégré pour l'analyse de l'action publique.

Le cadre d'action de l'OCDE pour les politiques de croissance inclusive (CI) est conçu pour aider les pays à réaliser une croissance économique fondée sur la durabilité qui fait progresser les niveaux de vie tout en restant dans les limites du respect de l'environnement et qui offre à tous les mêmes perspectives en assurant une répartition équitable des fruits de la croissance économique. Le cadre est étayé par un tableau de bord d'indicateurs et articule les principales recommandations de l'OCDE pour l'action publique autour de trois principes : (i) investir dans les personnes et territoires laissés de côté (par exemple grâce à une gestion optimale des ressources au service d'une croissance durable), (ii) stimuler le dynamisme des entreprises et promouvoir l'inclusivité du marché du travail (grâce à l'accès à des emplois de qualité, en particulier pour les femmes et les groupes sous-représentés), et (iii) bâtir des administrations efficaces et réactives (grâce à l'intégration des aspects distributifs au tout début du processus de conception des politiques). Il peut aider les pays à prendre en compte les questions d'équité ex ante dans la conception des politiques publiques (OECD, 2018^[6]).

L'OCDE cherche actuellement à renforcer les liens entre la Stratégie pour une croissance verte et le Cadre d'action pour les politiques de croissance inclusive. Le premier résultat attendu est un rapport qui analyse l'articulation entre environnement et inégalités et décrit les mesures à prendre pour une transition juste et verte qui redistribue équitablement le coût de l'action et de l'inaction dans des trains de mesures bien coordonnés. Il examine l'impact différentiel, par sexe, de la pollution atmosphérique et du changement climatique sur les groupes vulnérables, les travailleurs et les régions, sur quatre des 11 dimensions du bien-être, à savoir le revenu et le patrimoine, la santé, la qualité du travail et de l'emploi, et la sécurité (OECD, 2021^[7]).

Ni les femmes ni les hommes ne constituent un groupe uniforme, il est donc essentiel, pour que l'action publique soit mieux ciblée, d'obtenir une meilleure granularité des données sur les besoins et les préférences des femmes et des hommes et de mieux comprendre leur situation au niveau local, y compris les répercussions que les modifications de l'environnement ont sur eux. Il est également nécessaire de dessiner les contours des mesures des pouvoirs publics en fonction des différents indicateurs relatifs au bien-être des femmes et des hommes, comprenant ceux de la santé, de la sécurité individuelle et de la capacité des services de prise en charge des enfants et des personnes âgées. Enfin, il convient de se pencher sur les interactions entre les objectifs et les politiques publiques pour que les gouvernements puissent adopter des mesures qui garantissent une cohérence des politiques et tiennent compte des incompatibilités et des complémentarités.

À partir de ces différentes remarques, un nouvel instrument pour l'action publique pourrait être élaboré afin de prendre en compte spécifiquement les liens existants entre l'égalité femmes-hommes et les enjeux environnementaux, ou d'intégrer d'autres domaines de l'action publique où il est nécessaire d'intégrer la dimension femmes-hommes, comme le commerce, l'investissement et la coopération au service du développement.

5.3. Comblent les lacunes en matière de données sur les liens entre égalité femmes-hommes et environnement

Suite à l'analyse des relations entre la problématique femmes-hommes et l'environnement au sein des neuf ODD « environnementaux », le Tableau 5.1 présente les différentes cibles que le cadre des ODD considère actuellement comme étant sexospécifiques, ainsi que celles qu'il serait pertinent d'aborder du point de vue de l'égalité femmes-hommes.

Tableau 5.1. La plupart des cibles des ODD « environnementaux » pourraient faire référence à la problématique femmes-hommes

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	<p>2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p> <p>2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.</p>	<p>2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p>2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p> <p>2.5. D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.</p> <p>2.a. Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et</p>	<p>L'agriculture est étroitement liée à l'éducation et à l'accès à de nouvelles compétences et connaissances, qui peuvent favoriser la transition vers la durabilité. Elle est également un élément clé de la génération de revenus et de la croissance économique, ce qui peut renforcer l'autonomie des femmes.</p> <p>L'éradication de la faim (2.1) touche plus particulièrement les femmes qui sont les principales victimes des pénuries alimentaires. Une plus grande autonomisation des femmes leur permettrait de jouer un rôle plus important dans la gestion des ressources alimentaires au sein du foyer. L'intégration des enseignements tirés des connaissances traditionnelles des femmes (2.5) et la participation à l'agriculture de subsistance pourraient faire progresser des pratiques agricoles plus durables et plus résilientes (2.4). Dans le même temps, l'élimination des obstacles, comme ceux qui empêchent les femmes d'accéder aux actifs, pourrait favoriser une augmentation de la productivité et de la production. Introduire des aspects tenant compte du sexe et moins discriminatoires à l'égard des femmes dans les investissements, le commerce et les chaînes de valeur agricoles et dans les mesures relatives à l'infrastructure rurale, pourrait promouvoir l'autonomisation des femmes et renforcer leur rôle en tant que petites exploitantes (2.a). De plus, s'éloigner des subventions aux exportations agricoles qui ont des répercussions néfastes pour l'agriculture durable, et soutenir les exportations agricoles non traditionnelles pourrait autonomiser les femmes dans le</p>

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
		<p>de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.</p> <p>2.b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.</p> <p>2.c. Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.</p>	secteur agricole (2.b, 2.c).
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	<p>6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p>6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>	Toutes les cibles de l'ODD 6 pourraient faire référence à la problématique femmes-hommes.	Permettre un accès à l'eau potable à un coût abordable soulage les femmes du rôle qu'elles jouent traditionnellement dans la collecte de l'eau, en particulier dans les pays en développement (6.1 et 6.2). Les femmes qui vivent dans des milieux pauvres pourraient être plus facilement concernées par un accès à une eau de mauvaise qualité et à des services d'assainissement inadaptés (6.3). Une gestion de l'eau consciente de la problématique femmes-hommes – au niveau international, national et local – permettrait de garantir une utilisation rationnelle des ressources en eau pour tous, en tenant compte de la fragilité de certains groupes de population (6.4, 6.5, 6.b). Permettre aux femmes de jouer un rôle dans la gestion de l'eau, du fait de leurs connaissances des ressources naturelles locales et de leurs compétences en matière de gestion de l'eau au sein du foyer (la présence de résidus de plastique et de substances médicamenteuses dans l'eau a des conséquences pour les femmes enceintes dans les pays développés et en développement) pourrait améliorer le fonctionnement des systèmes aquatiques, de les rendre plus durables, et ainsi de restaurer les écosystèmes liés à l'eau (6.6). Intégrer une prise en compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les coopérations à l'appui au développement et les financements des programmes relatifs à l'eau favoriserait la mise en œuvre de mécanismes de gestion de l'eau et de l'assainissement plus efficaces et plus durables (6.a).

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Toutes les cibles de l'ODD 7 pourraient faire référence à la problématique femmes-hommes.	L'autonomisation des femmes et leur rôle prépondérant dans le secteur de l'énergie pourraient avoir un effet catalyseur dans la promotion d'une énergie propre et utilisée plus efficacement et dans la lutte contre la pauvreté énergétique (7.1, 7.2, 7.3). Afin de réaliser une « transition juste » dans le cadre du passage à une économie bas carbone, il est nécessaire de garantir une égalité des chances au niveau professionnel pour les hommes et les femmes. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir une parité dans l'enseignement des STIM, la recherche et le développement de technologies en orientant la coopération et les investissements internationaux dans cette direction (7.a). Enfin, l'accès à une énergie propre grâce à une infrastructure durable favorise l'autonomisation des femmes, en particulier au sein des communautés locales, souvent laissées de côté ou marginalisées (7.b).
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	<p>9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p>9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.</p> <p>9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés</p>	Toutes les cibles de l'ODD 9 pourraient faire référence à la problématique femmes-hommes	Accomplir l'ODD 9 nécessiterait une transformation des processus de production, en particulier pour les industries et les activités économiques à forte intensité d'énergie. Une telle transformation est rarement neutre quant au rôle joué par les femmes et les hommes puisqu'il existe des disparités entre les sexes au niveau professionnel dans ces secteurs, par exemple le secteur manufacturier et du transport. De plus, le manque fréquent d'infrastructures durables, notamment dans les régions rurales, touche plus particulièrement les femmes puisqu'elles ont moins accès aux ressources qui favorisent le bien-être (9.1). Promouvoir une industrialisation inclusive et durable qui tienne compte de la problématique femmes-hommes (9.2) et soutenir les femmes entrepreneuses trop souvent privées de l'accès aux prêts (9.3) pourrait jeter les bases d'une croissance résolument durable. Encourager davantage la participation des femmes aux éco-innovations (9.5) et dans les industries de haute technologie (9.b) en levant les obstacles qui les empêchent de suivre des enseignements dans le domaine des STIM ou d'accéder aux postes de direction, permettrait d'atteindre une plus grande diversité, une plus grande portée technologique et de présenter des résultats de recherche d'une plus grande valeur économique. Une infrastructure plus durable permettant de soutenir ces efforts favoriserait une participation accrue des femmes aux activités économiques et autres sans avoir de conséquences néfastes pour l'environnement local dont elles dépendent souvent, en particulier dans les pays en développement (9.4, 9.a, 9.c).

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
	aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.		
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	<p>11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.</p> <p>11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</p> <p>11.5. D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.</p> <p>11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>	<p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.</p> <p>11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p> <p>11.a. Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.</p> <p>11.b. D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.</p>	<p>Les femmes et les hommes n'ont pas le même rapport à la conception des villes et de l'habitat et à l'infrastructure des transports parce qu'ils jouent des rôles sociaux différents, suivent des profils professionnels différents et n'ont pas les mêmes préférences. Une planification urbaine et des établissements humains et une infrastructure des transports qui ne tient pas compte des besoins de ses différents utilisateurs peuvent fortement limiter leurs chances sur le plan économique et nuire à leur bien-être. Toutes les politiques durables relatives au logement, au transport et à l'urbanisation devraient donc prendre en considération les disparités entre les femmes et les hommes afin de s'assurer qu'ils en bénéficient tous équitablement (11.1, 11.2, 11.3, 11.7). De plus, impliquer davantage les femmes dans la prise de décision dans ces domaines permettrait de réduire l'empreinte environnementale globale de l'infrastructure. En outre, les femmes sont plus fortement touchées par la pollution de l'air intérieur et pourraient jouer un rôle important dans le recyclage des déchets grâce à leur comportement durable et à leurs préférences (11.6 et ODD 12).</p>
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables	Aucune cible de l'ODD 12 ne mentionne spécifiquement la problématique des inégalités femmes-hommes	<p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la</p>	<p>Les femmes prennent plus souvent les décisions quant aux denrées périssables à acheter pour le foyer mais n'ont pas voix au chapitre de la même façon sur les chaînes de production. Dans le même temps, la production non viable, la production de déchets et la pollution ont souvent des répercussions négatives différentes sur les femmes, en particulier sur celles des couches sociales défavorisées. Prendre conscience</p>

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
		<p>réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p>12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.</p> <p>12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p> <p>12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.</p>	<p>des différences entre les modes de consommation des hommes et des femmes et du comportement plus vert des femmes au foyer pourrait permettre de limiter les pertes de produits alimentaires (12.3) et de réduire le volume de déchets (12.5). Autonomiser les femmes et les impliquer davantage dans l'économie circulaire et les équipes de direction permettrait d'aider les entreprises à adopter des pratiques plus viables (12.6, 12.7). S'associer davantage avec les femmes afin d'institutionnaliser leur mode de consommation issu de leur comportement durable pourrait favoriser un virage vers des « styles de vie plus durables » (12.8). Garantir aux femmes des possibilités d'emploi justes, sûres et équitables dans des secteurs tels que le tourisme pourrait faciliter l'introduction et l'utilisation de normes de contrôle pour mesurer la durabilité dans le secteur (12.b).</p>
<p>ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p>13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.b* : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.</p>	<p>13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p> <p>13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards USD par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.</p>	<p>La lutte contre les changements climatiques est profondément liée à la problématique de l'égalité femmes-hommes. Dans les pays en développement, de nombreux éléments montrent que les changements climatiques ont des répercussions disproportionnées sur les femmes. Des différences physiologiques et d'autres différences entre les sexes peuvent également expliquer pourquoi les aléas climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat touchent plus fortement les femmes (13.1). Une approche sexospécifique des mesures nationales relatives aux changements climatiques permettrait de prendre conscience du rôle des femmes dans la gestion des ressources, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de leurs effets (13.2), et indiquerait que ce rôle peut être renforcé par l'éducation et la sensibilisation (13.3). La mobilisation de financements pour la lutte contre les changements climatiques devrait soutenir spécifiquement les initiatives qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes (13.a), et celles qui prévoient d'impliquer plus visiblement les femmes dans les stratégies nationales et les plans d'adaptation (13.b).</p>
<p>ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du</p>	<p>Aucune cible de l'ODD 14 ne mentionne spécifiquement la problématique des inégalités femmes-hommes</p>	<p>14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et</p>	<p>Les femmes se sentent particulièrement concernées par la santé des océans. Elles peuvent également contribuer à favoriser une gestion plus durable des écosystèmes marins. Pourtant, aucune des cibles de l'ODD 14 n'aborde la problématique de l'égalité des sexes ou la relation entre les ressources marines et les moyens de subsistance des femmes et des hommes, notamment au sujet du rôle qu'elles peuvent jouer dans la sécurité</p>

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
développement durable		<p>prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p> <p>14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</p> <p>14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.</p> <p>14.7. D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.</p> <p>14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.</p>	<p>alimentaire, l'emploi et la diminution de la pauvreté. Compte tenu des différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la consommation, la production et la gestion des déchets, les femmes pourraient contribuer à réduire la pollution marine (14.1), et à protéger et restaurer les écosystèmes (14.2). Comme elles représentent la majorité des travailleurs dans les activités secondaires liées à la pêche, elles pourraient également contribuer à accroître les retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines (14.7) et de la pêche durable (14.4). Soutenir les petits pêcheurs en adoptant une approche soucieuse de la problématique femmes-hommes pourrait profiter en particulier aux femmes (14.b) ; au même titre que n'importe quelle subvention à la pêche qui aurait des répercussions négatives sur l'adoption d'une pêche responsable et durable (14.6).</p>
<p>ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p>Aucune cible de l'ODD 15 ne mentionne spécifiquement la problématique des inégalités femmes-hommes</p>	<p>15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p>15.2. D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p> <p>15.3. D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p> <p>15.4. D'ici à 2030, assurer la préservation</p>	<p>Les femmes, en particulier dans les sociétés traditionnelles, sont particulièrement touchées par l'appauvrissement de la biodiversité. Et elles le sont d'autant plus que leurs droits et leur accès aux ressources sont moindres. En même temps, les femmes peuvent être des agents du changement en œuvrant pour la protection et la conservation de la biodiversité et en soutenant les efforts pour une agriculture durable. Leur accorder ce rôle moteur, au niveau international, national et local, permettrait de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes (15.1, 15.4) ; et de promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable (15.2). Permettre aux femmes d'accéder aux biens fonciers pourrait également permettre de lutter contre la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité, compte tenu de l'exploitation durable qu'elles font des ressources naturelles et de leurs savoirs traditionnels (15.3, 15.5, 15.6). Comme pour</p>

ODD	Référence explicite à la relation entre égalité des sexes et environnement dans les cibles de l'ODD	Autres cibles de l'ODD qui pourraient faire référence aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement	Description des liens existants entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale
		<p>des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.</p> <p>15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p>15.6. Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale, pourraient profiter en particulier aux femmes.</p> <p>15.a. 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.</p> <p>15.b. Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.</p>	<p>les autres ODD, assurer un financement suffisant pour une exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes ne porterait ses fruits que si la problématique femmes-hommes était prise en compte, pour une gestion plus durable des ressources naturelles (15.a, 15.b).</p>

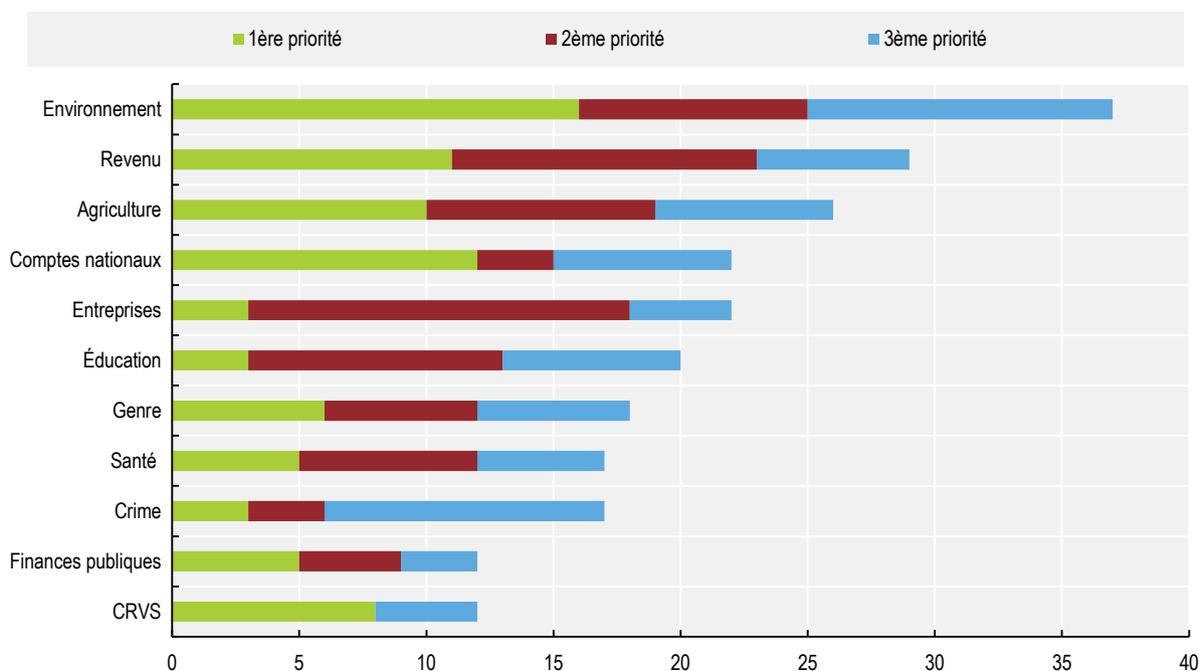
Note : Même si la cible 13b de l'ODD 13 fait clairement référence aux femmes, ce n'est pas le cas de l'indicateur utilisé pour mesurer ses résultats, d'où l'incohérence par rapport à l'Annexe A.

Il est également important d'aller au-delà des données ventilées par sexe et de considérer l'interaction avec d'autres facteurs sources d'inégalités et de discrimination à l'égard des femmes, comme l'origine ethnique, la religion, le statut socio-économique et l'âge, entre autres.

Dans de nombreux pays, principalement non-membres de l'OCDE, le renforcement des capacités est essentiel afin que les autorités statistiques soient assurées de pouvoir élaborer et contrôler des indicateurs ventilés par sexe et de collecter des données. Le renforcement des capacités est également nécessaire pour permettre une meilleure coordination statistique entre les pays, diffuser les bonnes pratiques méthodologiques qui permettent d'obtenir des statistiques de qualité, et favoriser la comparabilité et l'évaluation des performances.

PARIS21¹, hébergé par l'OCDE, travaille étroitement avec les pays à faible et moyen revenu pour renforcer leurs systèmes statistiques nationaux. Dans une enquête menée en 2017-2018 auprès de 195 États, à laquelle 47 % ont répondu, le secteur environnemental a été identifié comme étant celui qui nécessitait des efforts de renforcement des capacités immédiats pour la collecte de données statistiques (voir Graphique 5.1) (PARIS 21, 2018^[8]). Au cours des dix dernières années, les statistiques relatives à l'environnement ont reçu moins de soutien que les statistiques économiques et démographiques, même si ces dernières sont déjà plus développées (PARIS 21, 2018^[8]). L'enquête susmentionnée a également identifié la collecte de données ventilées par sexe comme nécessitant un renforcement des capacités, même si elle n'est pas au sommet des priorités (PARIS 21, 2018^[8]).

Graphique 5.1. Domaines prioritaires pour 87 pays nécessitant un renforcement des capacités immédiat dans le domaine des statistiques sectorielles



Source : (PARIS 21, 2018^[8]), enquête conjointe sur les nouvelles approches de renforcement des capacités et les priorités futures.

PARIS21 et l'OCDE ont identifié le renforcement des capacités des autorités statistiques nationales comme l'un des points nécessitant une plus grande attention (PARIS 21, 2018^[8]) (OECD, 2019^[9]). Compte tenu de la rareté des données ventilées par sexe, il est nécessaire de renforcer encore la capacité statistique avec de nouveaux instruments, des méthodologies et des normes récentes pour permettre une collecte des données différenciée selon les sexes. Pour soutenir une élaboration de l'action publique qui tienne réellement compte de la dimension femmes-hommes, ces collectes de données devraient intervenir lors des phases de suivi et d'évaluation, ainsi que lors des phases de diagnostic et de conception des politiques environnementales et liées au climat.

Un nouveau projet de PARIS21, mené dans le cadre du programme phare d'ONU Femmes « Making every woman and girl count », est actuellement en cours, avec pour objectif d'intégrer la problématique de l'égalité femmes-hommes dans le système statistique national du Cambodge, de l'Égypte, d'El Salvador, de la Jordanie, du Kirghizistan, du Lesotho, des Maldives, de la République dominicaine et du Sénégal. Le principal objectif de ce projet est de s'assurer que les systèmes statistiques des pays sont suffisamment équipés pour produire, diffuser et exploiter des statistiques différenciées par sexe de grande qualité et opportunes afin d'étayer l'action publique et de favoriser l'égalité femmes-hommes. La première étape de ce processus est d'évaluer l'état actuel des statistiques différenciées par sexe dans le pays et d'intégrer des objectifs d'égalité femmes-hommes dans les stratégies nationales de développement de la statistique (plans stratégiques sur 5 à 10 ans, hiérarchisation de la collecte des données pour le système statistique national) (UN Women, 2019^[10]).

5.4. Adopter une vision et un plan d'action qui considèrent l'ensemble de l'administration et élaborer un cadre d'action intégré pour exploiter les liens entre problématique femmes-hommes et enjeux environnementaux

Afin d'induire un changement durable et profond afin de lutter contre les problèmes environnementaux qui touchent les femmes, il est nécessaire d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration qui place tous ces objectifs au cœur de l'agenda 2030. L'adoption de mécanismes et d'outils permettant la prise en compte systématique du lien entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité, notamment des mesures fiscales et relatives à l'infrastructure, est essentielle pour s'assurer que les administrations acquièrent la culture et la capacité nécessaire pour identifier les besoins spécifiques aux femmes et aux hommes au sein de la population, en matière de gestion des ressources naturelles et des risques environnementaux, et pour y répondre au moyen de mesures, de services et de budgets sexospécifiques.

Plusieurs mécanismes institutionnels et politiques doivent être mis en œuvre, y compris un engagement et une impulsion politique, une coordination institutionnelle et de l'action publique (dirigée par les centres de gouvernement ou avec leur appui explicite), un engagement au niveau local et régional, la participation des parties prenantes ainsi que le suivi et le relevé d'informations. La recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable fournit des orientations supplémentaires sur les mécanismes de gouvernance et institutionnels qu'il faut adopter afin de réussir à s'attaquer de manière intégrée à la problématique femmes-hommes liée aux questions environnementales et à tirer profit de cette articulation, conformément à ce que prévoit l'Agenda 2030.

5.4.1. Éléments fondamentaux d'un cadre d'action intégré

Pour réunir des objectifs d'égalité femmes-hommes et de durabilité, il est nécessaire d'instaurer un cadre d'action global et cohérent qui tienne compte des incompatibilités et des complémentarités au niveau local, national et international (retentissement mondial). Les mesures en faveur de l'égalité entre les sexes doivent reconnaître le rôle que jouent les femmes dans la protection des écosystèmes et dans la promotion de schémas de consommation et de production responsables. De même, les politiques de durabilité doivent tenir compte de la problématique femmes-hommes et intégrer les objectifs d'égalité entre les sexes.

Le graphique présenté ci-dessous (Graphique 5.2) résume les vecteurs de l'action publique capables de favoriser l'alignement des priorités de l'égalité femmes-hommes et du développement durable et de concevoir des politiques de manière intégrée. Les décideurs politiques devraient agir simultanément sur ces trois axes et au moyen de mesures transversales : (i) lutter contre tout ce qui fait obstacle à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes, (ii) ajuster les mesures nationales en lien avec l'environnement afin de les mettre en conformité avec les objectifs environnementaux, en tenant compte de la problématique femmes-hommes, et (iii) inclure de manière systématique les questions liées à l'égalité entre les sexes et à l'environnement dans les politiques transfrontalières qui concernent directement le fonctionnement des entreprises locales à l'étranger (commerce et investissement étranger) ainsi que la coopération pour le développement.

Graphique 5.2. Principaux vecteurs de l'action publique pour exploiter les liens entre la problématique femmes-hommes et les enjeux environnementaux



5.4.2. Appliquer les principes de cohérence des politiques au service du développement durable à l'articulation entre problématique femmes-hommes et environnement

Un cadre d'action intégré devrait systématiquement tenir compte de ces trois axes, en agissant sur les répercussions nationales et transfrontières et en adoptant une vision intergénérationnelle, conformément à la recommandation sur la cohérence des politiques au service du développement durable.

Les politiques transfrontalières revêtent une importance particulière dans la lutte contre les inégalités entre les sexes et en faveur du développement durable. Ces problématiques d'égalité femmes-hommes et de durabilité devraient notamment être prises en compte dans les mesures relatives au commerce, à l'investissement, à la migration et à la coopération pour le développement.

Il est essentiel de renforcer le contrôle des activités des entreprises dans les pays en développement (et, dans une certaine mesure, les pays développés) pour s'assurer que les sociétés encouragent des pratiques professionnelles qui respectent les droits des femmes et l'environnement. En plus de garantir un travail décent et une sécurité sociale aux travailleurs migrants dans les pays développés, les efforts devraient également être multipliés pour que les entreprises prennent davantage conscience de leur empreinte environnementale. Les importations devraient également être considérées du point de vue de la question femmes-hommes et de la durabilité environnementale, en demandant aux importateurs de prendre des mesures de vigilance quant à leurs chaînes d'approvisionnement. La mise en œuvre efficace de normes internationales existantes, comme les lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, nécessite un mécanisme de sanction plus efficace que celui actuellement en place.

L'analyse des liens existants entre la problématique femmes-hommes et l'environnement doit également tenir compte d'une dimension temporelle car les liens de cause à effet entre l'égalité femmes-hommes, le bien-être des femmes et l'environnement mettent parfois longtemps à apparaître. Les effets

intergénérationnels, en particulier, font également partie intégrante des objectifs d'égalité femmes-hommes et de durabilité. Les inégalités entre femmes et hommes ont tendance à être tenaces et à se perpétuer de génération en génération, notamment dans des environnements où l'autonomisation des femmes est limitée, comme au sein des ménages à faible revenu où la priorité est généralement donnée aux garçons plutôt qu'aux filles, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé ou de la succession. Ceci est particulièrement préoccupant car la mobilité sociale générationnelle a diminué au sein des pays de l'OCDE ces dernières décennies (OECD, 2017^[11]). Les dégradations environnementales s'étendent également, par nature, sur plusieurs générations et leur coût réel peut ne se faire sentir qu'après plusieurs années.

5.5. Recommandations d'actions pour faire progresser conjointement l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale

Pour tirer parti de l'articulation entre la question de l'égalité femmes-hommes et environnementale, il est nécessaire de concevoir et mettre en œuvre des mesures propres aux trois vecteurs mentionnés précédemment : l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, les mesures nationales en lien avec l'environnement, et les politiques transfrontalières.

Lors de la mise en œuvre d'un programme d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la durabilité fondé sur ces trois vecteurs, les pays peuvent prendre appui sur plusieurs normes de l'OCDE ainsi que sur des mécanismes d'évaluation et de mesure. Les parties qui suivent (parties 5.5.1, 5.5.2 et 5.5.3) listent de manière non exhaustive les normes/outils actuellement disponibles qui peuvent être utilisés dans le cadre du déploiement d'une stratégie en matière d'égalité femmes-hommes et de durabilité. Dans certains cas, il sera nécessaire d'ajuster et rectifier quelque peu la panoplie d'outils existants afin d'exploiter au mieux les liens en question.

5.5.1. Faire progresser les mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes en gardant à l'esprit les objectifs environnementaux

La création de mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes constitue la première action à mener et probablement la plus importante pour exploiter les liens entre la problématique femmes-hommes et les enjeux environnementaux, dans la lutte pour la durabilité environnementale et contre les dérèglements climatiques. L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes peuvent contribuer par tous les aspects à réduire les effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur les femmes et à faire progresser leur rôle dans la protection de la planète. Certains des aspects de la législation, des mesures et des pratiques en faveur de l'égalité femmes-hommes les plus pertinents pour la durabilité environnementale sont les suivants :

- L'égalité d'accès à des services d'enseignement, de santé et d'autres services sociaux de qualité, et la fin de la discrimination à l'égard des femmes dans la recherche et l'innovation environnementale ;
- L'investissement dans l'éducation et la formation des filles et des femmes en ciblant plus particulièrement le développement durable et les STIM, notamment avec la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- L'égalité face à la propriété foncière, aux droits de succession, et à l'accès aux biens communs comme les forêts, les rivières et les ressources marines, non seulement d'un point de vue légal mais aussi par une mise en œuvre et une application effective des mesures ;
- L'égalité femmes-hommes dans les politiques d'emploi et les pratiques professionnelles, en s'intéressant plus particulièrement aux secteurs liés à l'environnement (ressources minières,

transport, eau, énergie, produits chimiques, et d'autres industries lourdes) et la fin des pratiques discriminatoires dans l'emploi ;

- La parité dans les organes décisionnaires, dans les secteurs publics et privés. Une plus grande présence et un engagement significatif des femmes, dans toute leur diversité, sont nécessaires dans le processus décisionnel en matière d'environnement à tous les niveaux, y compris dans la planification, le financement, la budgétisation et l'élaboration des politiques, depuis les négociations internationales sur l'environnement jusqu'aux décisions locales en la matière ;
- Dans le secteur privé, il est nécessaire de renforcer la représentativité des femmes au sein des conseils d'administration et aux postes de direction des entreprises, notamment dans les secteurs en lien avec l'environnement traditionnellement dominés par les hommes ;
- La possibilité pour les femmes de faire entendre leur voix lors des consultations publiques au sujet de projets en lien avec l'environnement, notamment des grands projets urbains et de transport, sur l'énergie, l'eau et le développement d'autres infrastructures ;
- L'égalité d'accès à la justice environnementale pour les femmes tout en renforçant l'appui aux mouvements écologistes féminins et en leur donnant de l'ampleur en favorisant leur participation au sein de la collectivité.

5.5.2. Intégration de l'égalité femmes-hommes dans les stratégies/politiques environnementales

Concevoir des politiques environnementales sous l'angle des spécificités femmes-hommes permet non seulement de répondre aux problèmes liés à l'environnement et aux répercussions qui touchent spécifiquement les femmes, mais c'est aussi le moyen de les rendre plus efficaces. À l'inverse, si la problématique femmes-hommes n'est pas intégrée aux politiques environnementales, cela risque d'accentuer ces inégalités.

Stratégies environnementales nationales et plans spécifiques relatifs aux dérèglements climatiques, à la biodiversité, aux océans et à l'économie circulaire

Les stratégies nationales pour le développement durable, les plans d'action environnementaux et d'autres documents de planification économique doivent tenir compte des liens existants entre la problématique de l'égalité entre les sexes et de l'environnement en élaborant des objectifs et des actions qui intègrent une dimension sexospécifique. Il devrait s'agir notamment d'évaluer l'impact sur la situation respective des femmes et des hommes pour différentes mesures environnementales en cours d'étude.

Il est également nécessaire d'aborder sous l'angle de l'égalité femmes-hommes les questions environnementales d'ordre général, comme le dérèglement climatique, ainsi que des mesures et des outils environnementaux spécifiques.

Une action efficace face au changement climatique nécessite de mettre en place des plans d'action nationaux mieux adaptés à la problématique femmes-hommes. Pour cela, il convient d'aborder sous l'angle de la problématique femmes-hommes les mesures en faveur de la durabilité qui ciblent les principaux secteurs responsables des émissions de GES : l'énergie, le transport et l'agriculture (voir ci-dessous). Il convient de tenir compte de l'impact des changements climatiques sur les femmes et de leur manière d'aborder cette question.

La 23e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), COP 23, qui s'est tenue en 2017, a totalement reconnu le lien entre la problématique femmes-hommes et les changements climatiques. Les Parties ont adopté le plan d'action pour l'égalité des sexes afin de soutenir la mise en œuvre de décisions et de mandats en lien avec la

problématique femmes-hommes dans le cadre du processus de la CCNUCC (UNFCCC, 2019^[12]). L'objectif du plan d'action pour l'égalité des sexes est d'accélérer la mise en œuvre de plus de 60 décisions prises dans le cadre de missions pour l'égalité femmes-hommes adoptées par les Parties entre 2007 et 2017. En outre, les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont élaboré un Plan d'action pour l'égalité des sexes afin de mettre en œuvre l'optique qui vise à faire en sorte que les principes de l'égalité femmes-hommes soient fermement ancrés dans les activités entreprises par le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS, 2019^[13]). Par ailleurs, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention de Ramsar et la Convention du patrimoine mondial ont lancé des projets similaires.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes constitue un deuxième domaine de la politique environnementale qui nécessite que l'on prenne davantage en compte l'égalité entre les sexes et les difficultés rencontrées par les femmes. Les actions relatives à la gestion des forêts, des réserves naturelles, des parcs et de la vie sauvage devraient comprendre une dimension propre aux spécificités femmes-hommes afin de veiller à ce que le rôle des femmes dans la gestion durable et la consommation de ces ressources, dont elles dépendent, soit bien pris en compte. Il s'agit notamment de comprendre le statut particulier des femmes au sein des communautés tributaires de la forêt, parmi lesquelles se trouvent des groupes autochtones. Dans de nombreux pays en développement, les inégalités d'accès aux ressources de la forêt entre les femmes et les hommes à cause du droit coutumier et des normes sociales, discriminatoires à l'égard des femmes, posent un problème majeur qui doit être résolu. La surexploitation croissante des forêts à des fins commerciales qui se traduit dans certains cas par un accaparement de terres, de l'abattage illégal et du commerce d'espèces sauvages a contribué à aggraver le problème.

Les gouvernements devraient également poursuivre leurs efforts d'introduction de la prise en compte des spécificités femmes-hommes dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), le mécanisme clé grâce auquel les pays signataires de la CDB mettent en œuvre leurs objectifs. Les SPANB offrent une occasion formidable pour intégrer la question de l'autonomisation des femmes et des inégalités femmes-hommes dans la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche.

Les administrations ont également besoin de concevoir des mesures de protection des océans qui tiennent compte des spécificités femmes-hommes afin de lutter contre la dégradation des océans qui préoccupe spécifiquement les femmes, touchées notamment par les tempêtes des zones côtières, l'appauvrissement des stocks de poissons et l'augmentation des déchets en mer. Les femmes ont également besoin d'être investies de responsabilités plus importantes pour participer à la préservation des écosystèmes marins, à l'exploitation durable des ressources marines et à la protection des zones côtières (en particulier les marais à mangroves et les récifs coralliens). Leur rôle dans le développement d'une pêche artisanale durable et leur contribution à la survie des communautés locales devraient également être pris en compte.

Un quatrième domaine de la politique environnementale, qui gagnerait à une meilleure intégration de l'égalité femmes-hommes, est celui de la promotion d'une économie circulaire. Alors qu'un volume important de données témoigne des différences de comportement entre les femmes et les hommes, dans leur rapport aux produits écolabellisés et leur mode de consommation (par exemple du prêt-à-porter, des cosmétiques), les stratégies de l'économie circulaire tiennent rarement compte de ces spécificités liées au sexe. Par exemple, le Plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire ne rend compte d'aucune action différenciée selon le sexe (EC, 2020^[14]).

Alors qu'elles mettent en avant l'énergie verte dans le contexte des cadres énergétiques, les femmes doivent être considérées comme des agents du changement et pas seulement comme des parties prenantes, et il convient donc d'élargir le rôle que les femmes jouent dans la transition énergétique (Prebble et al., 2017^[15]). Les cadres énergétiques des pays développés tendent à mettre en avant une approche sexospécifique en concevant des possibilités pour les femmes en matière de technologie et d'innovation énergétiques, tandis que les pays en développement font état d'opportunités plus diverses

pour promouvoir une approche soucieuse de l'égalité femmes-hommes, notamment en luttant contre le manque de temps libre et la pauvreté énergétique dans les zones rurales et urbaines et en favorisant la santé et le bien-être des femmes (Prebble et al., 2017^[15]).

Normes environnementales

Bien que les normes environnementales aient évolué à la hausse avec le temps dans la plupart des pays, les risques environnementaux n'ont pas les mêmes conséquences selon le sexe et cette différenciation n'est pas encore suffisamment prise en compte. Les essais sur les produits chimiques constituent toutefois un des rares domaines dans lequel l'approche est systématiquement sexospécifique. Les lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques mentionnent précisément la nécessité d'étudier les effets en fonction du sexe pour un grand nombre de tests réalisés, notamment ceux sur les produits chimiques qui perturbent le système endocrinien (OECD, n.d.^[16]).

La pollution atmosphérique et la contamination de l'eau sont d'autres risques environnementaux qui doivent prendre en compte les différences entre les sexes, à la fois à cause de l'exposition particulière des femmes à certains milieux (notamment la pollution de l'air intérieur dans les pays en développement), et les effets biologiques spécifiques à la femme. Les décideurs politiques devraient également s'intéresser en particulier aux dangers liés à une exposition élevée à la pollution pour les femmes enceintes et les nourrissons et adopter les mesures préventives qui s'imposent.

Taxes et subventions environnementales et outils budgétaires

Les taxes et subventions environnementales et d'autres instruments de politique environnementale peuvent également avoir des répercussions différentes selon le sexe qu'il convient de prendre en compte dans l'évaluation de l'action publique. De manière générale, les femmes ont tendance à être plus présentes dans les secteurs verts que dans les industries polluantes. Les femmes sont aussi généralement plus présentes dans la pêche et l'agriculture artisanales à petite échelle, tandis que les hommes dominent l'agriculture et la pêche industrielles à grande échelle. (FAO, 2015^[17]) Par conséquent, les efforts des pouvoirs publics axés sur l'environnement, conjugués à une approche bien structurée de l'égalité femmes-hommes, peuvent avoir un effet positif net sur l'emploi des femmes, en plus de protéger la planète.

Il est crucial de connaître les répercussions différenciées selon le sexe des mesures prises par les pouvoirs publics, des programmes et des budgets, sur l'économie, la société et l'environnement pour que tous les secteurs de l'action publique affichent des résultats équitables qui profitent à tous. Les liens entre problématique femmes-hommes et environnement peuvent être intégrés à la budgétisation au moyen d'une approche axée sur le bien-être ou les ODD.

Les secteurs liés à l'environnement : considérer les mesures sur l'énergie, le transport et l'agriculture sous l'angle des disparités femmes-hommes

Parmi les différents secteurs concernés par les priorités d'égalité femmes-hommes et de durabilité, l'infrastructure (en particulier de l'énergie et du transport) et l'agriculture se démarquent comme ayant la capacité d'accélérer la transition nécessaire à l'accomplissement des ODD (OECD, 2017^[11]) (OECD/FAO, 2019^[18]).

Afin de se diriger vers un modèle de développement de l'infrastructure bas-carbone tout en luttant contre les inégalités d'accès à l'infrastructure et à l'emploi entre les femmes et les hommes, il convient d'intégrer la problématique femmes-hommes et les préoccupations environnementales à l'ensemble du cycle de gouvernance et du financement, notamment avec la planification stratégique, le processus de consultations, la coordination entre les différents niveaux et organes du gouvernement, l'utilisation adaptée des données et la qualité opérationnelle (voir Encadré 5.1).

Encadré 5.1. Considérer le Cadre de l'OCDE pour une meilleure gouvernance des infrastructures à travers le prisme de l'égalité entre les sexes et des questions environnementales

Les cinq éléments du cadre de l'OCDE pour une meilleure gouvernance des infrastructures gagneraient à être considérés sous l'angle des spécificités femmes-hommes liées à l'environnement : (i) une vision stratégique des infrastructures ; (ii) l'intégration d'un processus de consultation ; (iii) la coordination des actions en faveur des infrastructures à tous les niveaux de l'administration et dans toutes ses entités ; (iv) la génération, l'analyse et la diffusion de données utiles ; et (v) un suivi de la performance tout au long du cycle de vie (OECD, 2017^[11]).

Lorsqu'il s'agit de concevoir la vision d'une infrastructure, de définir des plans de développement et d'identifier des projets spécifiques, une approche qui tienne compte des disparités femmes-hommes devrait être adoptée. Les femmes devraient être directement présentes dans les organes de prise de décision à l'échelle locale, nationale et internationale, et impliquées dans toutes les étapes décisionnelles. Les processus de consultation avec les parties prenantes devraient inclure des groupes de femmes. Les données devraient être ventilées par sexe. Et enfin, lors de l'évaluation de la performance, il faudrait prendre en compte l'impact spécifique des projets d'infrastructures sur les femmes.

Une intégration plus marquée de la problématique femmes-hommes est essentielle pour que ces projets obtiennent des résultats durables sur le plan économique et social, grâce à un accès aux infrastructures plus équitable et à une meilleure utilisation de ces dernières, ce qui améliore ainsi les perspectives économiques des femmes et leur participation au marché de l'emploi, y compris à des postes décisionnels. Tenir compte des disparités entre femmes et hommes permet également d'éviter que les femmes et d'autres groupes vulnérables pâtissent de la construction et de la réalisation de certains projets tout en offrant une meilleure protection de l'environnement, conduisant à une amélioration du bien-être pour tous.

Les évaluations d'impact constituent un moyen d'action essentiel pour tous les projets d'infrastructure. Ces évaluations doivent être complètes et menées par des établissements sans lien avec les entrepreneurs du projet. Elles doivent aborder les questions de l'environnement et de l'inclusion de manière intégrée.

Le secteur des infrastructures tend encore à être dominé par les hommes, notamment parce qu'il comporte toujours une part de travail manuel difficile. Mais la présence des femmes dans la gouvernance des infrastructures permet au secteur de bénéficier de leur sensibilité accrue aux risques environnementaux.

Les politiques en matière d'agriculture devraient elles aussi tenir compte de l'articulation entre problématique femmes-hommes et environnement. La lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et en faveur de leur autonomisation doit avoir des répercussions qui dépassent les titres de propriété privée et la production agricole et veiller à ce que les femmes aient accès aux ressources partagées issues des forêts, des montagnes, des rivières et d'autres biens communs. Cela est particulièrement important pour les communautés autochtones, qui vivent sur des terres partagées héritées de leurs ancêtres.

Les décideurs politiques devraient également garder en ligne de mire le rôle spécifique joué par les femmes dans l'agriculture traditionnelle et autosuffisante et dans la pêche artisanale et veiller à prendre en compte les répercussions sexospécifiques sur les petits exploitants des mesures relatives à l'agriculture et à la pêche. Cela est d'autant plus pertinent que les femmes jouent un rôle crucial dans le secteur de la pêche, où, selon la FAO, les femmes représentent 50 % de la main-d'œuvre (de 14 à 15 % dans la pêche et jusqu'à 90 % dans la chaîne de valeur après récolte) (FAO, 2015^[19]).

Une autre nécessité est de prendre davantage en considération la question des disparités entre les sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Il faut en particulier assurer

un équilibre entre les sexes pour ce qui est des prises de décisions, et garantir un accès aux technologies et aux moyens de financement pour les projets conduits par des femmes.

Accès des entreprises vertes aux financements et à la technologie

Les mesures prises pour faciliter l'accès aux financements et à la technologie doivent s'intéresser tout particulièrement aux liens existants entre problématique femmes-hommes et environnement. À cause de pratiques discriminatoires et de préjugés explicites ou implicites, les femmes ne bénéficient pas toujours du même accès aux financements pour les innovations et les start-ups vertes. Au-delà d'une réforme législative destinée à réparer cette discrimination, afin de dépasser les normes et pratiques sociales et les barrières culturelles, il convient de mener des actions positives comme l'élaboration de programmes spéciaux qui ciblent les femmes créatrices d'entreprises vertes et les petites structures dirigées par des femmes.

5.5.3. Adopter un point de vue qui tienne compte des spécificités femmes-hommes dans les aspects environnementaux des politiques transfrontalières

Politiques commerciales

L'importance d'aborder les politiques commerciales sous l'angle des spécificités femmes-hommes a beau être de plus en plus reconnue, les accords commerciaux tiennent encore peu compte de cette problématique. Il est fondamental que ces accords et les politiques commerciales en général hiérarchisent les priorités selon les différents besoins et droits des groupes défavorisés, en particulier des femmes (pauvres).

Les accords et les politiques commerciales devraient également tenir compte de certains aspects où se rejoignent les questions de l'égalité femmes-hommes et de l'environnement. Par exemple, les initiatives en faveur de la facilitation du commerce peuvent se révéler particulièrement intéressantes pour les PME qui ont tendance à concentrer l'activité économique des femmes. Les mesures pour l'accès au commerce peuvent bénéficier particulièrement aux femmes productrices et aux coopératives de femmes du secteur agricole.

En 2017, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont signé une déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes dont l'objectif est d'accroître la participation des femmes au commerce (WTO, 2017^[20]). Plusieurs accords commerciaux bilatéraux et régionaux récents comportent également des chapitres sur le commerce et l'égalité femmes-hommes, ainsi que des chapitres sur le commerce et l'environnement. Il est nécessaire que ces chapitres prennent davantage de place dans les accords commerciaux mais aussi de veiller à une mise en œuvre efficace de ce qui traite de l'égalité entre les sexes et de l'environnement.

Investissement étranger et conduite responsable des entreprises

Les entreprises qui investissent à l'étranger devraient être contraintes de prendre en compte les liens entre l'égalité des sexes et l'environnement dans leurs choix d'investissements. Les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales [[OECD/LEGAL/0144](#)] présentent un cadre pour l'intégration des questions environnementales et sociales et relatives aux droits de l'homme dans les stratégies et les opérations des entreprises. Ce cadre, ainsi que le Guide de l'OCDE qui l'accompagne sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises (voir [OECD/LEGAL/0443](#)), devrait s'appliquer aux choix d'investissements et d'opérations étrangers et faire en sorte d'intégrer des objectifs d'égalité femmes-hommes et environnementaux.

L'OCDE a également élaboré un cadre pour la qualité des investissements directs étrangers (IDE) qui intègre des objectifs d'égalité des sexes et environnementaux. Toutefois, le cadre aborde ces problématiques séparément et ne fait pas référence aux liens qui existent entre elles.

Lorsque les entreprises mesurent les répercussions éventuelles et réelles de leurs opérations sur l'environnement, elles devraient évaluer les effets différenciés par sexe. De plus, les entreprises devraient s'assurer que les groupes féminins sont équitablement représentés lorsqu'elles réalisent des consultations auprès des parties prenantes au sujet d'investissements étrangers.

Coopération pour le développement

Si les efforts de coopération pour le développement sont de plus en plus axés sur les ODD, il reste encore beaucoup à faire, comme l'a souligné la récente contribution du G20 au rapport sur l'Agenda 2030 (OECD, 2019^[21]). Les secteurs tels que l'agriculture, l'exploitation forestière, la biodiversité et les écosystèmes, la santé et l'eau, qui font l'objet de mesures d'adaptation prioritaires, mériteraient de recevoir une part plus importante des financements du développement. Ce sont en outre des secteurs qui impliquent des répercussions différentes selon le sexe et où les femmes peuvent jouer un rôle crucial dans l'élaboration de solutions plus durables. Il est donc fondamental que la coopération pour le développement adopte une approche qui tienne compte de l'articulation entre égalité femmes-hommes et environnement.

Il est capital que les financements dans le cadre de la lutte pour atténuer les effets des changements climatiques, en particulier pour les infrastructures économiques, comme le transport et l'énergie, intègrent davantage la problématique femmes-hommes. Il est notamment nécessaire de donner la possibilité aux femmes des pays en développement de prendre une part plus active dans l'économie verte. Le Fonds vert pour le climat a adopté une politique sexospécifique dédiée, actualisée en 2019, qui favorise à la fois l'égalité entre les sexes dans la gestion de projet et assure un financement sensible à la problématique femmes-hommes par le biais d'évaluations sexospécifiques et environnementales aux stades de la préparation et de la mise en œuvre du projet (GCF, 2019^[22]).

5.6. Travailler sous forme de partenariats pour initier des changements profonds

L'égalité entre les hommes et les femmes et la durabilité environnementale ne s'obtiendront pas en restant les bras croisés. Une réelle avancée ne sera possible qu'en envisageant une transformation radicale et grâce à des actions déterminées, une impulsion, une volonté, des ressources et un engagement de la part de tous les acteurs. Les outils pour le suivi ont également besoin d'être approfondis, notamment avec l'introduction de données plus détaillées sur les origines et les répercussions des contributions des femmes à la réalisation des ODD. Cet approfondissement bénéficierait aussi de données spécifiques sur les mesures des pouvoirs publics qui permettent aux femmes de participer pleinement au développement durable.

Les agences de l'ONU, comme ONU-Femmes et le PNUE, et le CCNUCC ont lancé plusieurs partenariats qui tiennent compte plus spécifiquement des liens entre la problématique femmes-hommes et l'environnement que les initiatives plus anciennes telles que le Pacte mondial de l'ONU ou le Global Reporting Initiative (UN Global Compact, 2003^[23]). Pourtant, ces initiatives ne proposent ni l'approche intégrée et globale requise de ces liens, ni un recueil efficace des données qui constituent la base des prises de décision.

L'OCDE et plusieurs de ses partenaires ont créé la plateforme « Gender Policy Platform: Accelerating Gender Mainstreaming through the SDGs » réunissant des acteurs du secteur public et privé et de la société civile afin d'atteindre leurs objectifs en matière d'égalité des sexes, d'inclusion et de durabilité de façon intégrée. En s'appuyant dans un premier temps sur les travaux existants sur l'égalité des sexes et les ODD, réalisés dans le cadre des initiatives pour l'égalité femmes-hommes et du plan d'action de

l'OCDE pour l'accomplissement des ODD, la plateforme incite les parties prenantes à dialoguer pour faire progresser le recueil de données et l'analyse politique, et recenser les actions et les mesures qui peuvent être prises au niveau mondial, régional, national et des communautés pour :

- Intégrer parfaitement les dimensions d'égalité des sexes, d'inclusion et de durabilité dans l'élaboration des politiques, de manière globale et cohérente, tout en tenant compte des effets transfrontières et intergénérationnels ;
- Donner un rôle plus important aux femmes dans le développement durable en les faisant participer à tous les niveaux de la vie politique, sociale et économique, tout en permettant l'accomplissement des objectifs d'inclusion et de durabilité ;
- Impliquer le secteur privé dans la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et de durabilité.

La Plateforme a pour objectif d'élargir ses recherches sur les liens entre problématique femmes-hommes et environnement et d'approfondir la méthodologie proposée dans ce rapport. Une de ses publications, l'étude « Mesurer la distance à parcourir pour atteindre les cibles des ODD » (OECD, 2019^[9]) a déjà été élargie afin de respecter l'objectif à atteindre en matière de statistiques permettant de mieux décomposer les mesures des ODD et de donner un aperçu général des grandes forces et des principales difficultés rencontrées lors de la réalisation des cibles des ODD liées aux femmes.

La Plateforme étoffe également ses activités de sensibilisation et s'engage dans des partenariats auprès d'autres organisations internationales, d'entreprises et de membres de la société civile afin d'œuvrer pour une meilleure compréhension, une collecte de données et un établissement de rapports plus efficaces sur l'articulation entre égalité femmes-hommes et durabilité environnementale.

Références

- BRS (2019), *Gender Action Plan of the Secretariat of the Basel, Rotterdam and Stockholm Conventions (BRS-GAP)*, [13]
<http://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/meetings/cop/cop9/bali-declaration/BaliDeclaration.pdf>.
- EC (2020), *A new Circular Economy Action Plan for a Cleaner and More Competitive Europe*, [14]
<https://ec.europa.eu/environment/circular-economy>.
- FAO (2015), *A Review of Women's access to Fish in Small Scale Fisheries*, Food and Agriculture Organization (FAO), Rome, [17]
<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwidtaXL44zwAhWrxIUkHTRTAG0QFjAAegQIBRAD&url=http%3A%2F%2Fwww.fao.org%2Ffamily-farming%2Fdetail%2Fen%2Fc%2F385279%2F&usq=AOvVaw0JqLezmjdY-ltoCTzPAkBA>.
- FAO (2015), *The role of women in the seafood industry*, <http://www.globefish.org>. [19]
- GCF (2019), *Gender Policy*, Green Climate Fund, [22]
<https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-gender-policy.pdf> (accessed on 7 April 2021).
- OECD (2021), "The inequalities-environment nexus: Towards a people-centred green transition", *OECD Green Growth Papers*, No. 2021/01, OECD Publishing, Paris, [7]
<https://dx.doi.org/10.1787/ca9d8479-en>.
- OECD (2019), *Measuring Distance to the SDG Targets 2019*, OECD, [9]
<http://dx.doi.org/10.1787/a8caf3fa-en>.
- OECD (2018), *Opportunities for All*, OECD, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264301665-en>. [6]
- OECD (2017), *Getting Infrastructure Right*, OECD, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264272453-en>. [11]
- OECD (2017), *Meeting of the OECD Council at Ministerial Level - Report on the implementation of the OECD gender recommendations*, <https://www.oecd.org/els/2013-oecd-recommendation-of-the-council-on-gender-equality-in-education-employment-and-entrepreneurship-9789264279391-en.htm>. [4]
- OECD (2016), *2015 OECD Recommendation of the Council on Gender Equality in Public Life*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/gov/2015-oecd-recommendation-of-the-council-on-gender-equality-in-public-life-9789264252820-en.htm#:~:text=The%202015%20OECD%20Recommendation%20of,to%20inform%20inclusive%20policy%20decisions>. [5]
- OECD (n.d.), *OECD Guidelines for the Testing of Chemicals*, [16]
<https://www.oecd.org/chemicalsafety/testing/oecd-guidelines-testing-chemicals-related-documents.htm#:~:text=The%20OECD%20Guidelines%20for%20the,assess%20the%20safety%20of%20chemicals>.

- OECD/FAO (2019), *OECD-FAO Agricultural Outlook 2019-2028*, OECD Publishing, Paris/Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, https://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2019-en. [18]
- OECD, U. (2019), *G20 Contribution to the 2030 Agenda: Progress and Way Forward*, OECD/UNDP, https://www.undp.org/content/dam/undp/library/bpps-spu/OECD-UNDP_G20_Contribution_to_2030_Agenda.pdf. [21]
- PARIS 21 (2018), *Survey Results - New Approaches to Capacity Development and Future Priorities*, <https://paris21.org/capacity-development-40/cd40-survey>. [8]
- Prebble, M. et al. (2017), *Energizing Equality: The importance of integrating gender equality principles in national energy policies and frameworks* SEPTEMBER 2017 AUTHORS GRAPHIC DESIGN, <http://www.estudiorelativo.com>. [15]
- UN Global Compact (2003), *Global Reporting Initiative*, <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/4378-Global-Reporting-Initiative>. [23]
- UN Women (2019), *Making Every Woman and Girl Count: Mid Term Review*, https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/AR2019Annex/Women-Count-Annual-Report-2019_WEB_FINAL.pdf. [10]
- UN Women (2018), *Gender Equality and Big Data. Making Gender Data Visible..*, <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/1/gender-equality-and-big-data>. [2]
- UN Women (2018), *Turning promises into action : Gender Equality in the 2030 Agenda for Sustainable Development*, <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>. [3]
- UNEP (2019), *The Emissions Gap Report 2019*, United Nations Environment Programme, Nairobi, <https://www.unep.org/resources/emissions-gap-report-2019>. [1]
- UNFCCC (2019), *Gender Action Plan*, UN Climate Change Conference, <https://unfccc.int/documents/204536>. [12]
- WTO (2017), *Joint Declaration on Trade and Women's Economic Empowerment on the Occasion of the WTO Ministerial Conference in Buenos Aires*, https://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc11_e/genderdeclarationmc11_e.pdf. [20]

Notes

¹ Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) a été instauré en 1999 afin d'aider les pays en développement à améliorer leur utilisation et production des statistiques. Le Secrétariat de PARIS21 est hébergé par la Direction des statistiques et des données de l'OCDE. Pour plus d'informations : <https://paris21.org/about-paris21>.



Extrait de :

Gender and the Environment

Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3d32ca39-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Vers un programme d'action commun pour l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement », dans *Gender and the Environment : Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a76a9543-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.